

POURSUITES D'ETUDES à UNIVERSITE PARIS CITE pour les étudiants en PASS non admis en filière

La deuxième candidature aux Etudes de Santé MMOP-K (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie) est possible au travers des Licences Accès Santé (L.AS2/L.AS3) en France, à partir de 120 ECTS acquis.

Une L.AS est une licence générale à laquelle s'ajoute une Mineure Santé. Les L.AS permettent d'effectuer une 2^{ème} candidature en parcours Accès Santé.

Information complémentaire concernant les L.AS : [Modalités précisées ICI](#)

Liste des L.AS à Université Paris Cité [ICI](#).

Cher-e-s étudiant-e-s en PASS, nous ne connaissons pas l'issue de vos résultats en PASS, vous avez deux démarches de candidature à effectuer :

- 1- > **dès maintenant : Parcoursup**, vers la première année de Licence (Licence 1 « classique » qui propose une L.AS2) ou/et vers d'autres formations, si souhait de réorientation et notes obtenues en dessous de la moyenne à l'année.
- 2- > **dès avril-mai-juin** : Vers la deuxième année de Licence (L.AS2).

Pistes d'orientation → Vers les filières de santé MMOP – K (CLASSE-ADMIS)

✓ Valide ses 60 ECTS (après session 1 OU après session 2nde chance)
ET est non-admis dans l'une des 5 filières de santé MMOP-K

✗ Ne valide pas ses 60 ECTS (après session 1 OU après session 2nde chance)

Deux pistes de poursuites d'études sont possibles :

⇒ Licence 2 en lien avec sa mineure disciplinaire du PASS, si pré-requis atteint
Ou
⇒ licence 1 si réorientation

60ECTS du PASS=Mineure Santé acquise par équivalence à Université Paris Cité

Licence 1 via une admission **Parcoursup** (du 17 janvier au 14 mars 2024)
→ **CANDIDATER EN LICENCE 1 PROPOSANT UN ACCES SANTE EN L.AS2/L.AS3**
→ **PAS DE CANDIDATURE EN ACCES SANTE A L'ISSUE DE LA L1**

Mineure Santé à valider durant le cursus de licence AS : L1/L2/L3 à UPC

DEUXIEME CANDIDATURE ACCES SANTE en LICENCE 2 ACCES SANTE:

- Accès aux filières médicales Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et à la filière Kinésithérapie si **Licence 2 validée + Mineure Santé acquise + rang d'inter-classement suffisant**, sous réserve que la licence donne accès à la filière choisie. → Accès aux filières santé précisé sur [la page des L.AS à Université Paris Cité](#)

CAS 1 - VOUS AVEZ VALIDÉ VOTRE ANNEE (60 ECTS ACQUIS), MAIS N'AVEZ PAS ETE ADMIS DANS LA FILIÈRE MEDECINE, MAIEUTIQUE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE.

Votre PASS est acquis, vous obtenez, alors, par équivalence et de fait la validation de la Mineure Santé d'une L.AS à Université Paris Cité.

=> Cela signifie que vous n'aurez pas besoin de passer les examens de la Mineure Santé d'une Licence Accès Santé (L.AS) à Université Paris Cité.

Des poursuites d'études en santé sont possibles :

(Après étude et dépôt de candidature)

→ Vers la 2e année de Licence (L2 ou vers L.AS2) :

Vous devez déposer une demande de candidature dans une L2/L.AS2 en lien avec votre Mineure en PASS. Si toutefois vous souhaitez une L.AS2 différente vous avez toujours la possibilité de candidater vers 1 autre 2eme année de licence qui vous intéresse plus.

Dans tous les cas, votre demande sera soumise à la validation de la commission pédagogique de la licence. Il existe des modalités préalables spécifiques pour intégrer chaque licence.

→ En réorientation vers la 1ere année de Licence (L1 qui propose une L.AS2/L.AS3) :

Vous souhaitez vous réorienter en 1ere année de licence (d'une discipline sans lien avec votre Mineure du PASS), tout en envisageant de candidater une nouvelle fois dans une filière de santé.

Vous devez impérativement faire une candidature sur Parcoursup dans une L1 qui propose une L.AS2. Liste des L.AS à Université Paris Cité [ICI](#).

Rappel : Vous ne pouvez pas candidater à l'Accès Santé en L1 : réglementairement il faut d'abord valider 60 ECTS de plus entre votre 1^{ère} et votre 2^{ème} candidature en filière santé (l'inscription en PASS vaut candidature en filière santé, il faudra donc attendre d'avoir validé 120 ECTS pour candidater de nouveau).

→ Vers les établissements de formation des Professions réglementées en Santé :

Filière KINESITHERAPIE - Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie – -< [via classement en PASS](#)

Institut de Pédiatrie-podologie -< [via E-candidat](#)

Instituts de Formation en Soins infirmiers -IFSI- -< [via Parcoursup](#)

-< [via E-candidat pour les étudiants de la Mineure Métiers du soin et du social](#)

Certificat d'orthoptie -< [via Parcoursup](#)

Découvrir d'autres métiers du soins Ici : [Cours : Connaître les métiers de la Santé | MoodleUP \(u-paris.fr\)](#)

→ Vers le cycle d'ingénieur ou les formations scientifiques en alternance etc....



OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ETUDIANTS PASS

→ Déposer une demande pour une formation « de secours » ou de réorientation sur **PARCOURSUP**

dès le 17 janvier jusqu'au 14 mars 2024 inclus

En cas d'admission en filière vous prendrez la peine de renoncer à la proposition que vous aurez gardé sur Parcoursup

CONSEIL : Du 17 janvier au 14 mars : LISTEZ les formations L1 qui proposent une L.AS2/L.AS3 ou/et des formations proposant une convention avec un IFMK (pour ceux se destinant à devenir kinésithérapeute) ou/et vers des formations du secteur du paramédical (Soins infirmiers etc...)

Dès le 3 avril : Rédiger SOIGNEUSEMENT votre projet motivé. Il faut montrer les raisons pour lesquelles vous souhaitez postuler auprès de cette licence plutôt qu'une autre : programme, spécificités et perspectives professionnelles et attrait pour cette discipline.

Pour être certain d'être admis, veuillez-vous assurer que vous avez les prérequis nécessaires pour suivre la formation **ciblée**.

⇒ **Prise de RDV avec un conseiller d'orientation-Psychologue** ICI : <https://moodle.u-paris.fr/mod/scheduler/view.php?id=105061>

Comment choisir ses formations de Licence 1, en vue de la 2^e candidature aux filières santé MMOP-K ?

→ Retrouvez nos conseils sur ce lien Moodle#PASS : <https://moodle.u-paris.fr/mod/folder/view.php?id=421514>.

→ Retrouvez la présentation « Les clés de PARCOURSUP : préparer ses candidatures et choisir ses formations en vue de la 2^e candidature en études de Santé » :

https://www.canva.com/design/DAF6_tIwmf4/9FiH1OzenQ2gC0CaKmF6tQ/view?utm_content=DAF6_tIwmf4&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=editor

A FAIRE A PARTIR D'AVRIL :

2 - Vers la deuxième année de Licence Accès Santé (L.AS2) dans le cas où vous êtes non admis dans la filière santé souhaitée

*L'admission en Licence Accès Santé (LAS2) est soumise au dépôt **OBLIGATOIRE** d'une candidature sur les plateformes internes de candidature (E-candidat ou gargas), en fonction des capacités d'accueil de la formation et des pré-requis ou attendues des formations.*

Vous devez ainsi déposer une demande de candidature dans une L.AS2 **en lien avec votre Mineure**. Si toutefois vous souhaitez une L.AS2 différente, vous avez toujours la possibilité de candidater. Dans tous les cas, votre demande sera soumise à validation du responsable de la licence.

L'Université Paris Cité propose une poursuite d'études en L.AS2 si validation du PASS mais en aucun cas l'étudiant a le choix de sa licence en particulier si les résultats obtenus en PASS dans les matières pré-requis de la licence ne sont pas jugés suffisants par la/es commission(s) pédagogique(s). Nos licences scientifiques d'Université Paris Cité ont des capacités d'accueil qui ne peuvent être dépassées pour des raisons pédagogiques et logistiques.

Conseil :

Renseignez-vous sur les **débouchés professionnels qu'offrent la licence** (cf les Masters qui y sont rattachés) et en regardant en détail le contenu des **programmes des licences proposées**. **Et candidatez largement auprès des licences qui vous plaisent le plus, au regard des matières enseignées, des pré-requis indiqués et des pistes de poursuites d'études.**

- ➔ Détails dans le catalogue de formation d'Université Paris Cité : <https://odf.u-paris.fr/fr/catalogue-des-diplomes-nationaux.html#nav>
- ➔ Plus d'infos : [PASS – Parcours d'Accès Spécifique Santé | Faculté de Santé \(u-paris.fr\)](#) et auprès de votre scolarité.

Plus d'information sur les modalités d'accès de licence 2 accès santé, sur le Moodle#PASS – « S'orienter ; quels parcours d'études ? »

CAS 2 - SI VOUS NE VALIDEZ PAS L'ANNEE DE PASS (NON ACQUISITION DES 60 ECTS)

VOUS AVEZ LE SOUHAIT DE TENTER A NOUVEAU L'ACCES SANTÉ

Il faut vous réorienter **vers une première année de Licence (L1 qui propose une LAS2)** : Vous devez impérativement faire une candidature sur Parcoursup dans une L1 qui propose un parcours Accès santé –LAS-. Liste des L.AS à Université Paris Cité [ICI](#).

Rappel : Vous ne pouvez pas candidater à l'Accès Santé en L1 : réglementairement il faut d'abord valider 60 ECTS de plus entre votre 1^{ère} et votre 2^{ème} candidature en filière santé (l'inscription en PASS vaut candidature en filière santé, il faudra donc attendre d'avoir validé 120 ECTS pour candidater de nouveau).

À Université Paris Cité, nous permettons à nos étudiants issus d'un PASS non validé et inscrit en L1 via Parcoursup de préparer au maximum 2 UE de la Mineure Santé.

En septembre 2024, vous devrez prendre contact avec le Département PASS/L.AS afin que vous soit donné l'accès aux enseignements de la Mineure Santé des L.AS.

EN SAVOIR PLUS sur la Mineure Santé et le programme des enseignements : <https://u-paris.fr/sante/l-as-licence-acces-sante/>

VOUS SOUHAITEZ IDENTIFIER DES PISTES D'ORIENTATION et ETRE ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS D'ETUDES ?

=> **Connectez-vous au Cours Moodle** : « Découverte des métiers de la santé » : [Cours : Connaître les métiers de la Santé \(u-paris.fr\)](#)

=> **Suivez les témoignages de « professionnels de santé » des 6 filières santé : MMOP-K** et découvrez des témoignages d'étudiants en santé.

⇒ Rencontrer un conseiller- psychologue de l'orientation afin d'échanger sur les pistes professionnelles qui s'offrent à vous.



Nous vous souhaitons une bonne poursuite dans vos études supérieures.

POURSUITES D'ETUDES

Deuxième candidature aux 5 filières de Santé : MMOP-K à partir de la licence 2 Accès Santé (LAS2/LAS3)

La **deuxième candidature en Santé MMOP-K** peut s'effectuer à la fin de la LAS2 ou à la fin de la LAS3 car, selon le décret du 4 novembre 2019, spécifiant les modalités d'Accès aux études de santé, il vous faut avoir acquis 120 ECTS ou 180 ECTS et la mineure Santé (niveau LAS2 ou LAS3 acquis) pour pouvoir de nouveau faire acte de candidature :

« Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature. »

La première candidature est celle du PASS avec la **reconnaissance d'un niveau de Licence 1 acquis (obtention des 60 ECTS)**.

L'**admission en 2ème année de Licence Accès Santé** se fait par **acte de candidature**, majoritairement sur la [plateforme e-candidat](#) pour les licences d'Université Paris Cité. Aussi, chaque candidature est évaluée par la commission pédagogique en charge de la LAS2 à laquelle vous postulez et donc les notes sont analysées.

Pour chaque LAS2, les critères d'admission peuvent être différents mais relèvent tous de la décision de la commission pédagogique de cette licence tenant compte de la capacité d'accueil.

Les prérequis pour être admis en LAS2 ou en L2:

- 1/ Obtenir les **60 ECTS du PASS** (=1er niveau de l'enseignement supérieur acquis au niveau européen)
- 2/ Valider la [mineure disciplinaire du PASS en lien avec la Licence 2AS ou L2](#)
- 3/ Valoriser votre dossier, détaillant précisément votre/vos projets universitaires et les poursuites d'études que vous envisagez par cette 2ème année de Licence à la suite du PASS. => **VOUS RENSEIGNER SUR les attendus des licences, les programmes et débouchés professionnels** [ICI : https://odf.u-paris.fr/fr/catalogue-des-diplomes-nationaux.html](https://odf.u-paris.fr/fr/catalogue-des-diplomes-nationaux.html)
- 4/ Avoir candidaté dans la période indiquée et obtenir un accord pédagogique d'admission, en cas de non admission dans l'une ou l'autre des 5 filières de Santé choisie en PASS.

Formations en lien avec les mineures du PASS, en vue de la 2^e candidature aux filières MMOP-K en LAS2/LAS3

Admission avec dépôt de candidature OBLIGATOIRE, sous réserve des places disponibles et après étude du dossier par la commission pédagogique de la L.AS2. [Candidater à Université Paris Cité | Université Paris Cité \(u-paris.fr\)](#)



Poursuite

d'études avec

PASS validé

**Vers Métiers
Rééducation/réadaptation,
sauf filière kinésithérapie :**

Dispense d'ECTS si inscription auprès des partenaires d'UPCité pour:

- [ORTHOPTIE –certificat 1ere année de capacité d'orthoptiste](#) / E-candidat -du **27/05 au 14/06/2024-**
- [PEDICURIE-PODOLOGIE \(IFPP - 1ERE ANNEE\)](#) / E-candidat – du **27/05 au 14/06/2024-**

Biologie,
Physique, Chimie
(BPC)

- L.AS2/L2 SCIENCES BIOMEDICALES / [Gargas](#) (Faculté des SCIENCES)-**17 juin 8h au 15 juillet minuit.**
- L.AS2/L2 CHIMIE (L2 Chimie-Chimie OU L2 Chimie-Biologie) / [E-Candidat](#) (Faculté des SCIENCES) du **1/03 au 1/07** , puis **seconde session de candidature du 18/08 au 4/9.**
- L.AS2/L2 PHYSIQUE parcours MEDPHY / [E-Candidat](#) (Faculté des SCIENCES) du **3/06 au 29/07** , puis **19/08 au 29/08.**
- L.AS2/L2 SCIENCES DE LA VIE / [E-Candidat](#) (Faculté des SCIENCES) du **27/05 au 21/06/2024**

Droit

- L.AS2/L2 DROIT / E-candidat (Faculté SOCIETES ET HUMANITES) -**07/06/2024 au 21/06/2024-**

Economie
Gestion

- L.AS2/L2 ECONOMIE ET GESTION / E-Candidat (Faculté SOCIETES ET HUMANITES) -**07/06/2024 au 21/06/2024-**

Maths Physique

- L.AS2/L2 PHYSIQUE parcours MEDPHY / [E-Candidat](#) (Faculté des SCIENCES) -**3/06 au 29/07**, puis **seconde session de candidature du 19/08 au 29/08/2024.**
- L.AS2/L2 SCIENCES BIOMEDICALES / [Gargas](#) (Faculté des SCIENCES) –**17 juin 8h au 15 juillet minuit-**

Métiers du soin
et du social

- L.AS2/L2 SIAS (SCIENCES POUR LA SANTE) / [E-Candidat](#) (Faculté de SANTE) -**17/06 au 17/07/2024-**
- IFSI 2eme année (PARAMEDICAL) avec mineure validée à 10+stage infirmier en été/ [E-candidat](#) (Faculté de SANTE) -**du 27/05 au 19/07/2024-**

Recherche en
santé

- L.AS2/L2 SIAS (SCIENCES POUR LA SANTE) / [E-Candidat](#) (Faculté de SANTE) -**17/06 au 17/07/2024-**
- L.AS2/L2 SCIENCES BIOMEDICALES / [Gargas](#) (Faculté des SCIENCES)-**17 juin 8h au 15 juillet minuit-**

Rééducation
réadaptation

- L.AS2/L2 SIAS (SCIENCES POUR LA SANTE) / [E-Candidat](#) (Faculté de SANTE) -**17/06 au 17/07/2024-**
- Possibilité limitée vers L2AS/L2 STAPS mention APAS / [E Candidat](#) (Faculté SOCIETES ET HUMANITES) -**2/04 au 31/05/2024-** **priorité aux étudiants de Sport Santé)**

Santé des
populations

- L.AS2/L2 SIAS (SCIENCES POUR LA SANTE) / [E-Candidat](#) (Faculté de SANTE) -**17/06 au 17/07/2024-**

Sciences
psychologiques

- L.AS2/L2 PSYCHOLOGIE parcours SCIENCES PSYCHOLOGIQUES / [E-Candidat](#) (Faculté SOCIETES ET HUMANITES) -**22/04/2024 au 03/05/2024-**

Sport Santé

- L.AS2/L2 STAPS avec 3 mentions au choix (EM;APAS;ES) / [E Candidat](#) (Faculté SOCIETES ET HUMANITES) -**2/04 au 31/05/2024-**

Biotechnologie
pour la Santé

- L.AS2/L2 SIAS (SCIENCES POUR LA SANTE) / [E-Candidat](#) (Faculté de SANTE) -**17/06 au 17/07/2024-**

A SAVOIR => La L.AS2/L2 PHYSIQUE parcours MEDPHY reçoit les étudiants peu importe la mineure. Se renseigner sur les modalités d'accès.